

Séminaire

Le Financement des arbitrages par les Tiers financeurs

Vendredi 16 Mai 2014 — 9h00-13h00

Lieu : Espace Hamelin — 17, rue de l'Amiral Hamelin — Paris 16^{ème}

8h30 Accueil et enregistrement des participants

9h00 **PROPOS INTRODUCTIFS** : François GEORGES, Délégué Général, ICC France

9h05 **PRESENTATION DU SEMINAIRE** : José ROSELL, Avocat Associé, Hughes Hubbard & Reed LLP

9h15 **L'INTERET DU RECOURS AU « THIRD PARTY FUNDING » POUR FINANCER LES FRAIS DE L'ARBITRAGE**

Modérateur : Mireille BOUZOLS BRETON, Ancienne directrice juridique, Groupe Technip

- Alexandre JOB, Juriste d'entreprise, Direction Grands Contentieux, Total SA
- Jean-Paul SAUTERAUD, Directeur Juridique, Fives

Questions avec la salle

10h05 **LE CHOIX ET LE ROLE DU TIERS FINANCEUR**

Modérateur : Isabelle SMITH-MONNERVILLE, Avocate Associée, Smith Violet

- Maddi AZPIROZ, Managing Partner, ClaimTrading Ltd, Londres
- Alain GREC, Director, La Française IC Fund (Groupe La Française)

Questions avec la salle

10h55 Pause

11h10 **LES ASPECTS JURIDIQUES ET DEONTOLOGIQUES A CONSIDERER**

Modérateur : Laurence KIFFER, Avocate Associée, Teynier, Pic & Associés

- Louis DEGOS, Avocat associé, K&L Gates
- Graham COOP, Solicitor Associé, Volterra Fietta, Londres — Ancien directeur juridique, Secrétariat de la Charte de l'Energie

Questions avec la salle

12h00 **LA PATHOLOGIE DU MECANISME : LE CONTENTIEUX DU TIERS FINANCEUR**

Modérateur : José ROSELL, Avocat Associé, Hughes Hubbard & Reed LLP

- Philippe PINSOLLE, Avocat Associé, Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan
- Carine DUPEYRON, Avocate Associée, August et Debouzy

Questions avec la salle

12H50 **CONCLUSIONS**

Séminaire

Le Financement de l'Arbitrage par les Tiers Financeurs

Vendredi 16 Mai 2014 – 09h00-13h00

Lieu : Espace Hamelin — 17, rue de l'Amiral Hamelin — 75116 Paris

Madame Monsieur

NOM PRENOM

FONCTION

ENTREPRISE/ORGANISME

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

ADRESSE COURRIEL

TELEPHONE FAX

FRAIS DE PARTICIPATION :

- Membres d'ICC France : **180 Euro HT** (216 Euro TTC) par personne
- Autres participants : **220 Euro HT** (264Euro TTC) par personne

REGLEMENT :

- Virement bancaire sur le compte d'**ICC France Conseil**
BNP Paribas, RIB 30004 00819 00010117206, Clé RIB 61
IBAN : FR76 3000 4008 1900 0101 1720 661 BIC : BNPAFRPPPLZ
Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire 16-05-14 »
- Chèque bancaire ou postal (à l'ordre d'**ICC France Conseil**)
- A réception de facture

En tout état de cause, le règlement doit nous parvenir avant la date du Séminaire et les frais de participation resteront acquis pour toute annulation postérieure au 12 Mai 2014.

DATE

SIGNATURE